



# ECROMAGNY

## INFOS

### MARS 2022

#### Le petit mot du Conseil municipal :

#### **ACTUALITE COVID**

A ce jour la couverture vaccinale en France est de 79.2 % et de 77.6 % dans notre région. En Bourgogne Franche Comté la tension en réanimation est de 52 %.

Le port du masque en intérieur est maintenu dans les transports et les lieux clos non soumis au pass vaccinal. En revanche, dans les autres lieux clos soumis au pass vaccinal, tels les cinémas et restaurants, le port du masque n'est plus obligatoire.

#### **VACCINATION**

**Pour prendre rendez-vous :**

Par téléphone au 03 84 77 70 20 ou par internet sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

#### **ELECTIONS : PROCURATION EN LIGNE**

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, Maprocuration, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne.

Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique. Vous pouvez donc toujours effectuer la démarche selon ces 2 autres modalités :

- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

Vous souhaitez établir une procuration ? Le nouveau dispositif, Maprocuration, se déroule en 3 étapes :

- Vous effectuez votre demande de procuration sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) après vous être authentifié via FranceConnect et avoir indiqué une adresse électronique (e-mail). Vous indiquez la commune où vous votez, l'identité de la personne qui votera à votre place et vous précisez pour quelle élection ou quelle période vous souhaitez donner procuration. Dès que vous avez validé votre demande, vous recevez par courriel une référence à 6 caractères.
- Muni de cette référence de dossier et d'une pièce d'identité, vous vous rendez dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, quel que soit son lieu. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'agent de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. Votre identité apparaît alors à l'écran et est contrôlée au regard de la pièce d'identité présentée. La validation par l'OPJ ou l'APJ déclenche la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription.
- Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

A noter : lors de cette démarche, vous n'avez pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur que vous désignez pour voter à votre place. Vous n'avez pas non plus à fournir de justificatif sur le motif de votre procuration. En effet, depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de vous rendre au bureau de vote.

A savoir : Tout au long de la procédure, vous êtes informé par courrier électronique de son avancée et vous êtes assuré de la bonne prise en compte de votre procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection.

### ***Un gain de temps et une simplification au profit de tous***

Ce dispositif permet de diminuer le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne :

- Les électeurs, qui peuvent désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Les 100 000 policiers et gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs doivent toujours se présenter pour limiter les risques de fraude mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit.
- Les services communaux pour lesquels le traitement des procurations est dématérialisé et simplifié.

## **CARTE GRISE**

Depuis 2017, les démarches pour les cartes grises s'effectuent seulement sur le site officiel du gouvernement : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Des sites internet agissent frauduleusement en se faisant passer pour le site officiel du gouvernement et ainsi faire payer les démarches pour l'obtention de la carte grise, normalement gratuites. Informez-vous sur le vrai prix de la carte grise et les différentes fraudes avec le [guide pratique](#).

Si vous avez éprouvé des difficultés dans vos démarches, vous pouvez vous tourner vers un garage automobile agréé près de chez vous : [Garage 70](#).

Pour toute étape concernant la perte du certificat d'immatriculation, veuillez-vous diriger vers le [guide explicatif](#).

## **DES RESSOURCES ET DES HOMMES**

Après une première expérimentation en 2021, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges souhaite accompagner pour la seconde année consécutive **l'émergence de projets économiques innovants s'appuyant sur les ressources du territoire** (ex : ressources naturelles ou agricoles, patrimoine bâti, matériaux, savoir-faire traditionnel, spécificité sylvicole etc...)

Le programme d'accompagnement « **des Ressources et des Hommes** » permet d'aider à concevoir les premières étapes d'un projet d'activité économique valorisant une ou des ressources locales... et à fort impact social et environnemental.

**Un appel à candidature est ouvert du 8 février 2021 au 22 mars 2022.**

Nous vous invitons à diffuser largement cet « appel à idées », auprès de structures ou porteurs de projets potentiels qui pourraient proposer leur candidature pour plus de renseignements voir le lien ci-dessous :

<https://www.parc-ballons-vosges.fr/agir/les-actions/agriculture-et-ressources-locales/des-ressources-et-des-hommes/>

## **NOUVEAUX HORAIRES MAISON FRANCHE SERVICES**

Pour vos démarches administratives, la Maison France Services située 8 rue du moulin à MELISEY (03 84 62 66 60) vous informe de ses nouveaux horaires

Lundi, Mardi : **8h30—12h30 / 13h30—17h00**

Mercredi : **8h30—12h30**

Jeudi : **8h30—12h30 / 13h30—18h00**

Vendredi : **8h30—12h30 / 13h30—16h00**

**Fermé le dernier mardi après-midi de  
chaque mois**

## **RECEPTION DE LA TV D'ORANGE PAR SATELLITE**

Des particuliers de la communauté de communes reçoivent la télévision par satellite, via Orange, mais **le 2 mai prochain, Orange arrête la transmission de la télévision par satellite.**

Les foyers concernés ont reçu soit un mail, soit un courrier postal les informant de cet arrêt. Il n'est toutefois pas question d'arrêter ce service pour les particuliers qui l'utilisent et qui ont fait ce choix, généralement par manque de débit sur le filaire ou par absence d'autre solution.

Pour ne pas arrêter ce service, en attendant la fibre, Orange propose l'utilisation d'un nouveau décodeur qui utilisera toujours la parabole mise en place pour cette réception.

Tous les particuliers du territoire qui utilisent ce service de télévision d'Orange par satellite **doivent appeler** Orange à ce numéro vert : **0 800 72 51 72.**

Après vérification de la ligne concernée, ces particuliers recevront ce nouveau décodeur **gratuit et sans modification de l'abonnement** en attendant l'arrivée de la fibre.

## TARIF DU m3 D'EAU

La commune de TERNUAY-Melay-Saint Hilaire notre fournisseur en eau a souhaité que les conventions entre nos communes (Ecromagny, Melisey, Belonchamp et Faucogney et La Mer) signées en 1977 soit révisées dans leur ensemble parce qu'obsolètes et aussi en prévision des investissements obligatoires pour le traitement et la minéralisation.

En conséquence le prix d'achat du m3 d'eau pour notre commune va augmenter de 148 % à compter du mois de Juin 2022.

Cette augmentation va se traduire pour les administrés par une hausse de 0.30 cts/m3 hors taxe pollution.

Elle sera appliquée à compter des consommations relevées à partir de septembre 2022 (facturées en septembre 2023) : la Commune supportera, elle seule, l'augmentation entre juin et septembre 2022.

### POUR SORTIR

<b>Théâtre de Servance-Miellin</b> Représentations : samedi 19 mars à 20 H 30- vendredi 25 mars à 20 H 30 Samedi 26 mars à 20 h 30 Dimanche 27 mars à 14 H 30	<b>Contact</b> Sans réservation
<b>Théâtre « GARE AU GORILLE »</b> 5-6 mars à Luxeuil -12 mars à Saint-germain 26 mars à Saint-Bresson	<b>Contact</b> Groupe théâtral de la vallée du breuchin <a href="http://theatre-vallée-breuchin-monsite.com">theatre-vallée-breuchin-monsite.com</a>
<b>Concert-Repas de la SAINT PATRICK à la salle des Fêtes D'ECROMAGNY : le samedi 19 Mars à 19 H</b> Organisé par les Musicales de Clairegoutte	<b>Réservation obligatoire</b> <b>Tel 06 89 51 87 12</b>

### Citation du mois

*« Quand tout se fait petit, Femmes vous restez Grandes. »*

*Victor Hugo*

Tel mairie : 03.84.63.29.38

Mail : [mairie.ecromagny@wanadoo.fr](mailto:mairie.ecromagny@wanadoo.fr) Site : [www.ecromagny.fr](http://www.ecromagny.fr)

Horaires d'ouverture au public : Le lundi de 8h à 12h le mercredi matin de 8h à 12h et le jeudi de 8h à 11h30

**Le samedi matin de 9h à 12h les 19 et 26 mars.**